



20/11/97

[REDACTED]

Votre lettre du

Vos références

Nos références

Annexes

29.270/I/II/PN

2

Monsieur le Ministre,

En sa séance du 20 novembre 1997, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a examiné une plainte déposée contre la SNCB en raison du fait qu'au kiosque d'information de la gare de la SNCB, Bruxelles-Midi, des horaires de trains imprimés en français ont été remis à un néerlandophone, l'information orale ayant cependant été donnée en néerlandais.

Le kiosque d'information de la SNCB doit être considéré comme un service soumis à la législation sur l'emploi des langues en matière administrative (avis 27.232/E du 18 avril 1996).

La gare de Bruxelles-Midi de la SNCB, doit être considérée comme un service régional de Bruxelles-Capitale au sens de l'article 35, § 1er, a), des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées par arrêté royal du 18 juillet 1966 - LLC (avis 26.186 du 26 octobre 1995).

Un service de l'espèce tombe sous le même régime que les services locaux établis dans Bruxelles-Capitale.

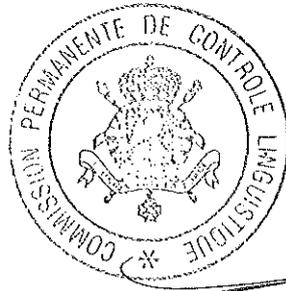
Aux termes de l'article 19 des LLC, tout service local de Bruxelles-Capitale emploie, dans ses rapports avec un particulier, la langue que l'intéressé utilise quand celle-ci est le français ou le néerlandais.

Dès lors, la gare de la SNCB de Bruxelles-Midi doit remettre à un particulier néerlandophone des horaires de trains imprimés en néerlandais.

La CPCL déclare dès lors la plainte recevable et fondée.

Copie du présent avis est notifiée au plaignant et à monsieur Damar, président du conseil d'administration de la SNCB.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.



Le président,

[Redacted signature block]

De : BRUSSEL ZUID

A : BORNEM

A Ven 15/8/1997

Départ	Arrivée	Durée	Corr.	Res.	Suppl.	Autres Part.	Départ Le
14.42	15.32	0.50	1				Ven 15/ 8/1997

Détail:

14.42	BRUXELLES MIDI		912	IC		
15.04	MALINES				HVI11	ANVERS CENTRAL
15.10	MALINES		2038	IR		
15.32	BORNEM				AM	SAINT NICOLAS

De : BRUSSEL ZUID

A : BORNEM

A Ven 15/8/1997

Départ	Arrivée	Durée	Corr.	Res.	Suppl.	Autres Part.	Départ Le
12.45	14.10	1.25	2	*	*	*	Ven 15/ 8/1997

Détail:

12.45	BRUXELLES MIDI			9321	TGV		BAR
13.25	ANTWERPEN BERCHEM		R		HVINT	AMSTERDAM C S	NL
13.32	ANTWERPEN BERCHEM			611	IC		
13.46	SAINT NICOLAS				AM Q	OSTENDE	
13.59	SAINT NICOLAS			2012	IR		
14.10	BORNEM				AM	LOUVAIN LA NEUVE	UNI

Remarque:

9321

THALYS  
CONFORT 1 + CONFORT 2 + BAR  
RESERVATION OBLIGATOIRE + BILLET THALYS